



Annuaire général 2020-2021

**Faculté de
l'aménagement**

Études supérieures

Université 
de Montréal **et du monde.**

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Section 1 – Faculté de l'aménagement

Introduction	1-1
AMÉNAGEMENT	
2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement	1-1
2-005-1-5 Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.)	1-2
2-005-1-6 Maîtrise en aménagement, option design et complexité (M. Sc. A.)	1-3
2-005-1-7 Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.)	1-4
2-005-1-8 Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti	1-5
2-005-1-9 Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'am.	1-6
3-005-1-0 Doctorat en aménagement (Ph. D.)	1-7
3-005-1-1 Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.)	1-7
ÉCOLE D'ARCHITECTURE	
2-010-1-0 Maîtrise en architecture (M. Arch.)	1-8
3-960-1-0 Doctorat en études individualisées (Ph. D.)	1-9
ÉCOLE DE DESIGN	
2-015-1-2 D.E.S.S. en ecodesign stratégique	1-10
2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux	1-11
2-016-1-2 D.E.S.S. en design d'intérieur	1-11
ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)	1-12
2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)	1-13
2-025-1-2 Qualification en urbanisme	1-15
2-025-6-0 Microprogramme de 2e cycle en mobilité, transport et urbanisme	1-15
2-026-1-0 D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement	1-16

Information à jour le 7 août 2020

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 7 août 2020

INTRODUCTION

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu des disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'homme et son milieu et à l'intervention sur l'environnement bâti et naturel. À la frontière de l'art et de la science, les disciplines de l'aménagement sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de la ville à l'objet. Elles se déploient dans une recherche tout aussi vaste par leurs axes et leurs formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et à la recherche-création. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire, amènent un avantage unique : la capacité d'embrasser des problématiques complexes à la hauteur des enjeux contemporains de notre société.

En écho à cette richesse, le savoir dans les disciplines de l'aménagement se transmet par une pédagogie qui leur est particulière. C'est ainsi que le flot d'idées qui émerge de l'interrelation entre pratique, enseignement et recherche se réalise par le projet qui est au cœur de l'apprentissage. Le projet se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, et dans lequel l'étudiant construit son expérience à travers un accompagnement individualisé par des experts de sa discipline.

La Faculté de l'aménagement compte plus de 50 de professeurs, quelque 1500 étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

DIRECTION

Doyen : Raphaël Fischler

Vice-doyenne aux affaires académiques et Secrétaire de faculté : Paula Negron-Poblete

Vice-doyenne aux études supérieures : Mithra Zahedi

Vice-doyen à la recherche et aux partenariats : Juan Torres

Adjointe au doyen : Mylène Richer

Directrice administrative : Natalie Cyr

Directrice de la bibliothèque : Nathalie Bélanger

École d'architecture

Directeur : Bechara Helal (par intérim)

École de design

Directrice : Tatjana Leblanc

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directrice : Danielle Dagenais

LISTE DES PROGRAMMES

Aménagement

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement
2-005-1-2

Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage
2-005-1-5

Maîtrise en aménagement, option design et complexité
2-005-1-6

Maîtrise en aménagement, option design urbain 2-005-1-7

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti
2-005-1-8

Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement
2-005-1-9

Doctorat en aménagement 3-005-1-0

Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1

Architecture

Maîtrise en architecture 2-010-1-0

Doctorat en études individualisées 3-960-1-0

Option

Architecture

École de design

D.E.S.S. en écodesign stratégique 2-015-1-2

D.E.S.S. en design de jeux 2-015-1-3

D.E.S.S. en design d'intérieur 2-016-1-2

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Maîtrise en architecture de paysage 2-020-1-0

Maîtrise en urbanisme 2-025-1-0

Qualification en urbanisme 2-025-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme 2-025-6-0

D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement
2-026-1-0

Options:

Habitat urbain

Environnement urbain

AMÉNAGEMENT

Programme 2-005-1-2 Version 02 (H11)

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

OBJECTIFS

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation, de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 27 doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management: les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation

AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Programme 2-005-1-5

Version 00 (A17)

Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.)**OBJECTIFS**

Cette option du programme de maîtrise en aménagement vise à développer des compétences en recherche dans les domaines touchant la ville, le territoire et le paysage. Le cheminement de cette option permet de réaliser un projet de recherche de type mémoire fondé sur des méthodes et des connaissances puisées dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture de paysage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Option Ville, territoire et paysage

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation d'un maximum de trois pages, indiquant les raisons qui motivent leur choix de programme. La lettre doit également expliquer la pertinence de la formation de 1er cycle.
- Esquisse du projet de recherche. Ce texte d'environ trois pages doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae mettant en valeur ses études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.

- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

(durée minimale et maximale / statut des étudiants)

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Ville, territoire, paysage de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Ville, territoire, paysage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6870	3	Théories - urbanisme et architecture de paysage
AME 6871	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6007	3	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
APA 6511	2	Connaissance des végétaux et horticulture
APA 6514	2	Histoire de l'architecture de paysage
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6288	3	Gestion du territoire et géomatique
URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C Lecture dirigée

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

AME 6971	3	Unité de recherche 1
AME 6972	3	Unité de recherche 2
AME 6973	3	Unité de recherche 3
AME 6974	3	Unité de recherche 4
AME 6975	3	Unité de recherche 5
AME 6995	11	Mémoire

Programme 2-005-1-6

Version 00 (A17)

Maîtrise en aménagement, option design et complexité (M. Sc. A.)

OBJECTIFS

Option Design et complexité

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, Option Design et Complexité (DESCO), est unique du fait qu'elle offre une parfaite synthèse entre la maîtrise théorique et la maîtrise professionnelle du projet en design. Le cheminement que propose la formation permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés. Les domaines privilégiés comprennent notamment : le design durable et l'écoconception, le design social, la gestion de projets, les nouvelles technologies, l'innovation et le design stratégique, le design de jeux, le design d'interaction, et le design collaboratif.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option design et complexité

- Une lettre d'intention.

- Esquisse du projet de recherche. Ce texte, d'environ 3 pages, doit inclure les principaux éléments de problématiques, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisies.
- Deux lettres de recommandation.
- Un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle. (voir le Guide de préparation du portfolio).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Design et complexité, avec la modalité Mémoire.

Segment 70 Propre à l'option Design et complexité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
AME 6816	3	Problématiques en design contemporain

Bloc 70B

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6503	3	Recherche en design : enjeux et méthodes
AME 6815	3	Design et complexité
AME 6817	3	Théories du projet

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

AME 6616	3	Recherche 1
AME 6617	3	Recherche 2
AME 6618	3	Recherche 3
AME 6619	3	Recherche 4
AME 6620	3	Recherche-projet
AME 6621	3	Recherche-projet
AME 6622	3	Recherche-projet
AME 6623	6	Mémoire

Programme 2-005-1-7

Version 00 (A19)

Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.)

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes du design urbain qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la mise en oeuvre des projets urbains. Ces spécialistes sont appelés à exercer une forme de leadership fondée sur leur pensée critique à l'égard de la ville actuelle, sur les connaissances qui s'y rattachent et sur leur compréhension éclairée du projet urbain contemporain. Ils sont appelés à intervenir dans des environnements urbains existants pour en projeter la réurbanisation, la requalification ou la revitalisation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A., option design urbain, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide préparé par le Comité de sélection de l'option Design urbain, M. Sc.A aménagement.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

3. Information complémentaire

Déposez un dossier complet le plus tôt possible, puisqu'après le 1er février (pour le trimestre d'automne), les demandes ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte du nombre de places.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette option de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 6 crédits dédiés à deux cours obligatoires, 12 crédits dédiés à des ateliers et 9 crédits dédiés à un projet final et 18 crédits à option, dont 6 crédits dédiés à un atelier.

Bloc 70A Ateliers

Obligatoire - 12 crédits.

AME 6413	6	Atelier en design urbain 1
AME 6415	6	Atelier en design urbain 2

Bloc 70B Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

ARC 6752	3	Architecture et stratégies urbaines
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain

Bloc 70C Ateliers

Option - 6 crédits.

APA 6509	4.5	Atelier 2 : Paysage urbain
APA 6520	1.5	Développement durable et paysage urbain
ARC 6416	6	Atelier de projet urbain
URB 6020	6	Atelier d'intervention

Bloc 70D Cours offerts en architecture

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
----------	---	--

AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
ARC 6884	3	Territoire, paysage, architecture
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 70E Cours offerts en architecture de paysage

Option - Maximum 9 crédits.

APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 70F Cours offerts en urbanisme

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 70G Séminaires thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6871	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3

Bloc 70H Activité spéciale

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6673	2	Activité spéciale
URB 6672	3	Activité spéciale

Bloc 70I Atelier de fin d'études

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6918	9	Atelier de projet final
----------	---	-------------------------

Programme 2-005-1-8

Version 00 (A20)

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.)

OBJECTIFS

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

3. Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi temps.

4. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets l'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

Bloc 70B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Remarque : L'étudiant qui s'inscrit au cours AME6990 doit s'inscrire au cours PHI6990 pendant la même session.

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site

AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6917	6	Atelier de gestion de projets urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Activités d'intégration

Option - 6 crédits.

Noter que le stage AME6905, qui doit se faire en un trimestre, est équivalent aux stages AME69051 et AME69052 qui eux, se font en deux trimestres.

AME 6905	6	Stage professionnel
AME 69051	0	Stage professionnel 1
AME 69052	6	Stage professionnel 2
AME 6911	6	Cellule de travail dirigé

 Programme 2-005-1-9

 Version 00 (A20)

Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.)

OBJECTIFS**Option Conservation du patrimoine bâti**

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.

De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Le portfolio doit être déposé à la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à: Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

3. Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

AME 6080	6	Stage en conservation
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
URB 6286	3	Histoire de l'urbanisme
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain

Bloc 70C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 70D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6549	6	Atelier en conservation
AME 6550	3	Projet individuel en conservation

Programme 3-005-1-0

Version 04 (A18)

Doctorat en aménagement (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Remarque : l'étudiant doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Précisions : d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Plan de financement des études ou profil financier
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la Faculté de l'aménagement, 2940 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 78

crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 9 crédits.

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Unité de recherche en aménagement 1
AME 7102	3	Unité de recherche en aménagement 2
AME 7103	3	Unité de recherche en aménagement 3
AME 7104	3	Unité de recherche en aménagement 4
AME 7105	3	Unité de recherche en aménagement 5
AME 7106	3	Unité de recherche en aménagement 6
AME 7107	3	Unité de recherche en aménagement 7
AME 7108	3	Unité de recherche en aménagement 8
AME 7109	3	Unité de recherche en aménagement 9
AME 7110	3	Unité de recherche en aménagement 10
AME 7111	3	Unité de recherche en aménagement 11
AME 7112	3	Plan de la thèse
AME 7113	3	Cueillette de données 1
AME 7114	3	Cueillette de données 2
AME 7115	3	Analyse de données 1
AME 7116	3	Analyse de données 2
AME 7200	30	Thèse

Programme 3-005-1-1

Version 00 (H18)

Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (interdisciplinaire en aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Remarque : l'étudiant doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention. D'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Document d'environ huit à dix pages, ce texte

doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs

- Plan de financement des études ou profil financier
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la Faculté de l'aménagement, 2940 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à des séminaires de recherches ; 6 crédits de séminaires thématiques à option ; puis 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Séminaires de recherche

Obligatoire - 6 crédits.

AME 7121	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 1
AME 7122	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 2

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - 6 crédits.

AME 6871	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 7401	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 7402	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 7403	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 7404	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 7405	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 7406	1	Séminaire thématique en aménagement 6

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Le choix du cours de ce bloc doit être approuvé par le directeur de recherche et par le responsable du programme.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Unité de recherche en aménagement 1
AME 7102	3	Unité de recherche en aménagement 2
AME 7103	3	Unité de recherche en aménagement 3
AME 7104	3	Unité de recherche en aménagement 4

AME 7105	3	Unité de recherche en aménagement 5
AME 7106	3	Unité de recherche en aménagement 6
AME 7107	3	Unité de recherche en aménagement 7
AME 7108	3	Unité de recherche en aménagement 8
AME 7109	3	Unité de recherche en aménagement 9
AME 7110	3	Unité de recherche en aménagement 10
AME 7111	3	Unité de recherche en aménagement 11
AME 7201	1	État d'avancement 1
AME 7202	1	État d'avancement 1
AME 7203	1	État d'avancement 3
AME 7500	39	Thèse

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Programme 2-010-1-0

Version 02 (A16)

Maîtrise en architecture (M. Arch)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer. » (https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage_professionnel.html)

Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/>) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaire-et-unites-de-recherche/>)

Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche

(en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Arch., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit
- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 850/990 au Test de français international (TFI).

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Soumettre un portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

3. Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

4. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6701 6 Projet complet

ARC 6711 3 Pensée constructive

Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

ARC 6801	6	Projet de recherche
ARC 6802	9	Projet thèse
ARC 6803	3	Séminaire de recherche
ARC 6804	3	Langages, écritures du projet

Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6830	3	Pratique professionnelle
ARC 6831	3	Architecture et immobilier
ARC 6832	3	Sécurité du bâtiment

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6305	3	Séminaire en technologie du bâtiment
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
ARC 6851	3	Séminaire 1
ARC 6852	3	Séminaire 2
ARC 6853	3	Précédents et conception architecturale
ARC 6854	3	Études avancées en architecture
ARC 6863	3	Laboratoire spécialisé en CAO
ARC 6883	3	Formes architecturales et urbaines
ARC 6884	3	Territoire, paysage, architecture
ARC 6888	3	Activité spéciale

Bloc 70E Activité individuelle

Option - Maximum 3 crédits.

ARC 6889	3	Travail dirigé
----------	---	----------------

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du responsable de programme, l'étudiant peut choisir un cours de trois crédits de 1er cycle de niveau 3000 ou 4000, ou tout autre cours de cycles supérieurs parmi ceux du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.

Programme 3-960-1-0

Version 00 (H04)

Doctorat en études individualisées (Ph. D.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Architecture

- Lettre d'intention et de motivation
- Un texte de huit à dix pages qui définit votre projet de recherche en précisant les principaux éléments de votre problématique et les méthodes de recherche envisagées. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de l'École d'architecture. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la l'École d'architecture, Pavillon de la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, bureau 2039, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP. Le diplôme décerné porte l'inscription doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts :

- Le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- Le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec thèse

Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

Bloc 70B Recherche et thèse

Propre au cheminement avec thèse

Obligatoire - Minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec stages et thèse

Obligatoire - Minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

Bloc 70B Stages

Propre au cheminement avec stages et thèse

Obligatoire - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Bloc 70C Recherche et thèse

Propre au cheminement avec stages et thèse

Obligatoire - Minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

ÉCOLE DE DESIGN

Programme 2-015-1-2

Version 00 (A15)

D.E.S.S. en écodesign stratégique

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir
- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils

sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Écodesign stratégique en deux ans.

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DIN 6001	3	Désign stratégique de produits/services durables
DIN 6002	3	Atelier d'écodesign
DIN 6003	3	Atelier - Expertises, controverses, prospective
GIN 6003B	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 6111A	3	Approche marketing en enjeux de développement durable (DDRS40101)
HEC 6211	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)
HEC 6306	3	Responsabilité sociale des entreprises (DDRS40403)

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6117	3	Gestion de l'innovation (IND6117)
HEC 6208	3	Management de l'innovation et de la création (ENTR61012)

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6001A	3	Développement durable pour ingénieurs (DDI8001)
GIN 6202	3	Production durable (IND8202)

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6110	3	Enjeux économiques du développement durable en génie (IND8110)
GIN 6111	3	Aspects économiques des flux circulaires (IND8111)

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

DIN 6100	6	Mission professionnelle en écodesign
----------	---	--------------------------------------

Programme 2-015-1-3

Version 01 (A14)

D.E.S.S. en design de jeux

OBJECTIFS

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux,

en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention
- Curriculum vitae
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6001	3	Atelier de design de jeux 1
DEJ 6002	6	Atelier de design de jeux 2
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6007	3	Prototypage en jeux vidéo
DEJ 6010	3	Pratique professionnelle en design de jeux
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques

Programme 2-016-1-2

Version 00 (A17)

D.E.S.S. en design d'intérieur

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. en design d'intérieur est un programme qui vise le perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe concernant des thématiques spécifiques et émergentes, qui garantiront le rayonnement des diplômés et orienteront leurs carrières vers des secteurs de pratique stratégiques et actuels en design d'intérieur. Le programme a pour objectif d'amener les étudiants à développer une compréhension fine des problématiques complexes ainsi que des enjeux contemporains et prospectifs en design d'intérieur, à travers une approche

informée, réflexive et critique. Au terme de sa formation, l'étudiant maîtrisera des méthodes et des stratégies de conception variées et innovantes, intégrées au projet de design d'intérieur.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design d'intérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en design d'intérieur de l'Université de Montréal, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- Tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit
- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 850/990 au Test de français international (TFI).

Les mêmes règles s'appliquent aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme dans une discipline connexe et jugé équivalent (notamment architecture, design de l'environnement, architecture d'intérieur). Dans leur dossier de demande d'admission, ces candidats devront faire la démonstration de leur niveau de connaissance et de leur maîtrise des dimensions spécifiques à la discipline du design d'intérieur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)

Note : l'admission est conditionnée par la qualité des résultats académiques obtenus, la motivation personnelle et la qualité des travaux présentés dans le portfolio

1.2. Exigences et/ou informations supplémentaires

- Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences propres au programme du D.E.S.S. en design d'intérieur;
- Avoir une bonne connaissance et de l'anglais lu et parlé;
- Des entretiens avec les candidats au programme pourraient avoir lieu au besoin.

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel. La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du programme de D.E.S.S. en design d'intérieur sont répartis comme suit : 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

DEI 6111	3	Enjeux contemporains en design d'intérieur
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEI 6113	3	Pratiques de recherche en design d'intérieur

DEI 6311	6	Atelier-séminaire en design d'intérieur
DEI 6322	3	Essai synthèse de l'atelier terminal
DEI 6333	6	Atelier terminal en design d'intérieur
DEI 6817	3	Théories du projet en design d'intérieur

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire des cours de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises, avec l'accord du responsable du programme.

ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Programme 2-020-1-0

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

OBJECTIFS

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intégrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe à l'aménagement (ex: architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits

APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.

APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.

APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.

APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.

APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.

APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.

APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.

APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissellement 2 cr.

APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design

Obligatoire - 18 crédits.

APA 6508 4.5 Atelier 1 : Paysage de proximité

APA 6509 4.5 Atelier 2 : Paysage urbain

APA 6510 4.5 Atelier 3: Grand paysage

APA 6519 1.5 Design détaillé et construction

APA 6520 1.5 Développement durable et paysage urbain

APA 6524 1.5 Géomatique appliquée au projet de paysage

Bloc 70B Histoire, théorie et critique

Obligatoire - 6 crédits.

APA 6001 3 Théories et projet de paysage

APA 6003 3 Histoire, théories et pratiques

Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6015 3 Patrimoine et paysage

Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Obligatoire - 1 crédit.

APA 6802 1 Pratique professionnelle en architecture de paysage

Bloc 70E Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6005 3 Construction avancée en architecture de paysage

Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable

Obligatoire - 3 crédits.

APA 6006 3 Développement durable en architecture de paysage

Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113 3 Écologie du paysage

APA 6007 3 Espaces naturels : aménagement et gestion

APA 6013 3 Phytotechnologies: théorie et pratique

Bloc 70H Activités dirigées

Obligatoire - 11 crédits.

APA 6014 9 Projet de fin d'études en architecture de paysage

APA 6801 2 Séminaire préparatoire au projet de fin d'études

Bloc 70I Activités dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6902 3 Stage en architecture de paysage

APA 6903 3 Activité spéciale en architecture de paysage

Programme 2-025-1-0

Version 09 (A13)

Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)

OBJECTIFS

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'American Institute of Certified Planners et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.

Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
- développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Urb., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Un curriculum vitae.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- cheminement avec Mémoire
- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions.

URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits

URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits

URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option
- cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Concentrations

Outre le programme général, deux concentrations sont proposées et 6 cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces concentrations sont :

- Urbanisme international
- Aménagement de la ville post-carbone

Les cours à option recommandés pour la concentration Urbanisme international sont :

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.

URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

URB 6850 Urbanisme international, 3 cr.

URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.

Les cours à option recommandés pour la concentration Aménagement de la ville post-carbone sont :

URB 6743 Santé et environnement urbain, 3 cr.

URB 6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr.

URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.

URB 6770 Transport et développement urbain, 3 cr.

URB 6778 Planification environnementale et urbanisme, 3 cr.

URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020 6 Atelier d'intervention

URB 6279 3 Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme

URB 6280 3 Théorie de la planification et urbanisme

URB 6291 3 Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - Maximum 6 crédits.

URB 6729 3 Gouvernance métropolitaine

URB 6754 3 Formation de l'espace urbain

MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6743 3 Santé et environnement urbain

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain

URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité

URB 6770 3 Transport et développement urbain

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

URB 6850 3 Urbanisme international

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

URB 6730 3 Problématique de recherche

URB 6734 3 Définition, projet de mémoire

URB 6735 6 Stratégie de recherche

URB 6736 12 Recherche et rédaction

TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020 6 Atelier d'intervention

URB 6279 3 Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme

URB 6280 3 Théorie de la planification et urbanisme

URB 6291 3 Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6729 3 Gouvernance métropolitaine

URB 6754 3 Formation de l'espace urbain

TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6743 3 Santé et environnement urbain

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain

URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité

URB 6770 3 Transport et développement urbain

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

URB 6850 3 Urbanisme international

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - Maximum 3 crédits.

URB 6670 3 Travail individuel de recherche

URB 6671 3 Stage en milieu professionnel

URB 6672 3 Activité spéciale

TD - Bloc 70E

Choix - Maximum 6 crédits.

TD - Bloc 70F Travail dirigé*Obligatoire - 12 crédits.*

URB 6731	3	Définition du projet de TD
URB 6732	3	Stratégie de recherche du TD
URB 6733	6	Recherche et rédaction du TD

Programme 2-025-1-2

Version 00 (A14)

Programme de qualification en urbanisme**OBJECTIFS**

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitae
- un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Le cheminement type sur une année est le suivant:

- 6 ou 9 crédits de cours à l'automne
- 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 9 crédits.*

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme

Bloc 70B*Option - 6 crédits*

URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-025-6-0

Version 00 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme**OBJECTIFS**

Le microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieu urbain. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en urbanisme, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,5 / 4,0 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 Projet : mobilité et urbanisme après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Le cheminement type sur une année est le suivant :

- 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1^{er} cycle)

- 6 crédits de cours au deuxième trimestre
 - Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription
 Préférentiellement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

GIN 2710	3	Systèmes de transport (CIV2710)
GIN 4750	3	Planification durable des transports (CIV4750)
GIN 4760	3	Gestion des données en transport (CIV4760)
GIN 6701	3	Planification des transports (CIV6701)
GIN 6702	3	Analyse des transports (CIV6702)
GIN 6707A	3	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)
GIN 6708	3	Transport en commun (CIV6708)

Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain

Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

URB 6654	3	Projet : Mobilité et urbanisme
----------	---	--------------------------------

Programme 2-026-1-0

Version 00 (A96)

D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.

Option Habitat urbain

Cerner et solutionner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de 2^e cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 2 options :

- option Habitat urbain (segment 70),
- option Environnement urbain (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Habitat urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850	3	Urbanisme international
----------	---	-------------------------

Bloc 70B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
----------	---	------------------------

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

Bloc 70E

Choix - 3 crédits.

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

Segment 71 propre à l'option Environnement urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850	3	Urbanisme international
----------	---	-------------------------

Bloc 71B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020 6 Atelier d'intervention

Bloc 71C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113 3 Écologie du paysage

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

Bloc 71D

Option - Maximum 3 crédits.

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 71E

Choix - 3 crédits.

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.